

## Délibération du Comité Syndical

SIVAP

Eau & Assainissement



Syndicat Intercommunal  
Val d'Anzieux Planchieux

Séance ordinaire du 25 mars 2024

### COMMUNES :

**Bellegarde-en-Forez**

(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**

(Eau et Assainissement)

**Marclopt**

(Eau)

**Montrond-les-Bains**

(Eau et Assainissement)

**Rivas**

(Eau)

**St André-le-Puy**

(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

**N° 25-03-07**

### Objet de la délibération :

Service \_\_\_\_\_ de  
l'Assainissement :  
Approbation du Budget  
Primitif 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



### Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains

OULION Emmanuel- Marclopt

PERCET Serge – Montrond les Bains

PHILIPPE Marie-France- Rivas

BOYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

### Secrétaire élu pour la session

BERGER Pascal

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture -----

Trésorerie de Feurs -----

## INTERET COMMUN

### OBJET : Service de l'Assainissement : Approbation du Budget Primitif 2025

Le Budget Primitif 2025 du service de l'assainissement est présenté aux membres du comité syndical qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT: 1 810 198.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT: 4 586 492.00 €

TOTAL DU BUDGET : 6 396 690.00 €

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il s'applique et au plus tard au 15 avril 2025,

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ✦ Adoptent le Budget Primitif 2025 du service de l'Assainissement tel que présenté ci-dessus,
- ✦ Autorisent Monsieur le Président à signer toute pièce afférente.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2025

Le Président

Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance  
Pascal BERGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 1<sup>er</sup> avril 2025